



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/095

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du
Conseil d'administration du lycée Pierre-Mendès France**

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la
séance : 34

Excusés

représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule

91130 Ris-Orangis

T 01 69 02 52 52

F 01 69 02 52 53

Contact : ville-ris-orangis.fr



2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/095

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Pierre-Mendès France

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

VU le Code de l'Education et notamment l'article R421-14,

VU le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes, en date du 29 mars 2026,

CONSIDERANT qu'un lycée est implanté sur le territoire de la commune de Ris-Orangis,

CONSIDERANT que cet établissement a un Conseil d'Administration comprenant, conformément à l'article R 421-14 du Code de l'Education, notamment un représentant de la Commune siège de l'établissement scolaire,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner à la suite du renouvellement du Conseil municipal les représentants de la Commune pour le lycée Pierre-Mendès France,

APRES DELIBERATION

Par un premier vote : A l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

2026/

Par un second vote :

**PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS**

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoula, S. Medani,
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C.Tisserand)

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger au
Conseil d'Administration du Lycée Pierre-Mendès France :

Titulaire	Suppléant
Nadia Ourbia	Thomas Merabli

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : *11 MAI 2026*

Publié le : *11 MAI 2026*

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa notification. Le

Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être
saisi par l'application «
Télérecours citoyens »
accessible sur

www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

